

# $\mathbf{C}_{ ext{omit\'e}}\,\mathbf{T}_{ ext{echnique de}}\,\mathbf{R}_{ ext{\'eseau}}$

du lundi 29/01/2018



**Emploi / Communication** 

<u>Communiqué</u>

# Répartition des emplois 2018 : des questions sans réponses...



Ce Comité Technique présidé par le directeur général nous laisse un goût d'inachevé.

**D'abord sur la question des effectifs.** Alors que nous nous réjouissons de prime abord de la création de postes dans la branche OPCO, les documents de travail nous ont laissé perplexes. Il y apparaît ainsi qu'iront à la DNRFP deux tiers (200 sur 300) des emplois supplémentaires au niveau national (voir tableaux en pages 4-5)!

Les affectations définitives? Il nous est répondu « vous verrez en 2019 » (voir page 3)...

Puis, sur l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), nous n'avons que des réponses vagues à nos questions concrètes.

Les points « d'information » (sans vote) ne sont pas en reste. Ainsi, pour le Plan managérial, nous avons droit à du globish jargonneux. Où la « haute » administration prévoit des séances d'accompagnement (« coaching ») et de co-travail (« co-working ») pour les cadres. Pour la charge de travail et le droit à la déconnexion on repassera (voir page 7)...

Le plan Ambition DG (de revue des liens au sein et entre les services) permet d'entendre du concret ? Oui mais rien de neuf par rapport aux GT précédents...

				_	
C-	m		_	<u></u>	_
		m	-	17	•

- Introduction	pź

#### - I / Points soumis à vote

- Effectifs : PAE &	ER	2018	Ī	pp 3	-5
- Technologies	de	l'Information	et	de	la
communication (T	IC)	)		I	6

#### - II / Points d'information

- Ambition DG	p7
- Plan managérial de la Douane	р7

#### - III / Autres points

_	
- Bureau d'Évreux	p8
- Droit à l'erreur	p8
- Questions de SOLIDAIRES (CLI	Margeille

- Questions de SOLIDAIRES (CLI Marseille, prime de restructuration, SCN aéromaritime)

pp 8-9

- Conclusion p9

- Annexe : déclaration préalable p10

- Lexique pl1

Heureusement, les autres points, évoqués en questions diverses, furent le moment d'entendre des réponses précises. Certes, ce n'est pas là que l'on refait la Douane, néanmoins cela permet de faire avancer des demandes et sujets sectoriels. Surtout quand il y a une mobilisation des collègues concernés (voir pages 8-9).





# Comité Technique de Réseau

du lundi 29/01/2018



**Emploi / Communication** 

Compte-rendu

# Répartition des emplois 2018 : des questions sans réponses...





## Introduction

Déjà, le 18 janvier dernier, lors de la première convocation de ce Comité Technique de Réseau (CTR, anciennement dénommé Comité Technique Paritaire Central – CTPC), le DG n'avait pas de temps à consacrer aux emplois en douane pour l'année 2018.

Finalement, ce 29 janvier, jour de reconvocation du CTR, le DG est présent, et il n'est pas question de suspendre cette séance. Par contre, apporter des réponses précises et détaillées aux interrogations légitimes des agents des douanes, ce n'est toujours pas à l'ordre du jour.



### 🔊 A) Présents

- a) Syndicats: toutes les organisations syndicales (OS) représentatives siégeaient (les 10 sièges réservés à la représentation du personnel étant répartis égalitairement entre elles avec 2 sièges chacune): CGT, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO.
- **b) Présidence :** ce CTR était présidé par le Directeur Général M. Gintz.
- c) Autres représentants de la « haute » administration : le DG était assisté de M. Thillier (chef de service = « chef des services de la DG »), ainsi que pour :
  - la sous-direction A: de M<sup>me</sup> Debaux (sous-directrice), M<sup>me</sup>
     Bureaud et M. Decanter (chefs des bureaux A1 et A2),
  - <u>la sous-direction B</u>: de M<sup>me</sup> Péroz (sous-directrice),
  - <u>la sous-direction C</u>: de M<sup>me</sup> Canton (sous-directrice),
  - <u>la sous-direction D</u>: de M. Marin (chef du bureau D2),
  - <u>la sous-direction E</u>: de M<sup>me</sup> Guillemet (sous-directrice),
  - et aussi M. Leblanc (futur sous-directeur de la future sousdirection « réseau »), M. Guillemot (chef de la cellule contrôle de gestion) et M<sup>me</sup> Casanave (BIC).



### B) Préalable

Au préalable, lecture de déclarations liminaires par chaque organisation syndicale. Celle de SOLIDAIRES Douanes figure en annexe (voir page 10).



### C) Secrétariat

# a) Le secrétariat « administratif »

(= secrétariat principal): est assuré par un rédacteur de la direction générale.

b) Le secrétariat adjoint (= pour vérification, désigné parmi les organisations syndicales): est ici assuré par SOLIDAIRES.





# I – Points soumis à vote (début)



## A) Plafond autorisé d'emplois (PAE) & effectifs de référence (ER) 2018



#### 1°) Présentation

#### a) Nos questions

SOLIDAIRES Douanes a indiqué se réjouir de cette hausse de 286 ETPT (emplois Equivalents Temps Plein Travaillés) pour 2018 par rapport à l'année 2017.

Mais face à des documents de travail et une présentation orale très succincts, nous avons demandé des précisions :

- tous les recrutements d'agent de constatation sans concours sont-ils destinés au Brexit?
- les nouveaux emplois vontils être affectés aux bureaux en surcharge de travail (bureaux centralisateurs, fiscalité ...) ?
- pourquoi certaines DI ou/et
   DR perdent-elles des emplois?

#### b) Les réponses

À la perte d'emploi pour certaines directions, <u>la «haute»</u> administration a apporté des réponses partielles (centralisation comptable, centres d'expertise) qui n'expliquent pas tout. Pour le reste les réponses ont été évasives ou carrément inexistantes.

À la question de savoir combien d'emplois seraient affectés aux **pôles énergie** en grande souffrance, le DG a répondu « 8 », avant que le chef du bureau A3 ne précise « 13 : 6 à Paris, 7 à Lyon ». Outre le fait que les mathématiques ne semblent pas être le fort du DG, cette <u>réponse est très imprécise et laisse</u> hors champ tous les autres pôles centralisateurs.

À la remarque de SOLIDAIRES, le chef du bureau A3 a rétorqué « oui, mais ils ne sont pas encore constitués ailleurs »! Sans doute le responsable du réseau a-t-il quelques révisions à faire sur l'état dudit réseau...

De façon générale, le CTR n'a permis **aucune prospective** : <u>les emplois supplémentaires sont affectés « à la DNRFP »</u> et à la question de savoir si la « haute » administration avait une petite idée des **affectations définitives**, <u>il nous a été répondu « vous verrez en 2019 »</u>.



## 2°) Surcharge de travail : un sujet tabou !

#### a) Nos questions

L'expérience nous a montré que la **création de nouveaux services** s'effectuait presque systématiquement avec un effectif sous évalué. Par exemple : le Centre de Services des Ressources Humaines (CSRH) de Bordeaux.

Nous souhaitions donc nous assurer que cette hausse des emplois allait permettre d'affecter un nombre de collègues suffisant dans les nouveaux services créés (RI, Fiscalité, DRGC...) et dans les services en surcharge chronique de travail.

#### b) Les réponses

C'est la DG « qui a la vision la plus précise de la charge de travail dans chacune des unités. [...] Les effectifs sont répartis de façon pertinente et adaptée à la charge de travail de chaque service »!

À SOLIDAIRES, il nous est difficile d'entendre une telle réponse. Nous qui sommes confrontés quotidiennement à la surcharge de travail qui existe dans les services et à la souffrance qu'elle peut engendrer.



### 3°) Le vote

#### POUR:

« Haute » administration

**CONTRE**: CGT

**ABSTENTION :** CFDT, USD-FO, UNSA, SOLIDAIRES (notre explication de vote : nous ne voulions pas voter contre cette hausse des emplois dont nous nous réjouissons. Cependant, beaucoup trop de questions sont restées sans réponse concernant la répartition de ces emplois).



# 4°) Tableau synoptique des effectifs (début)

Inter	rrégions	DI/DR/SCN		Plafond Autorisé d'Emploi						Effectifs de Référence										
			AG/CO			SU			total		AG/CO			su			total			
			2017	2018	2017-18	2017	2018	2017-18	2017	2018	2017-18	2017	2018	2017-18	2017	2018	2017-18	2017	2018	2017-18
	Auvergne - Rhône-Alpes	Services de la DI Lyon DR Annecy Chambéry Clermont-Fer <sup>rand</sup>	138 272 136 79 45	144 274 136 79 40	+6 +2 = = -5	38 166 277 151 40	41 168 277 155 40	+3 +2 = +4 =	176 438 413 230 85	185 442 413 234 80	+9 +4 = +4 -5	138 272 136 79 45	144 274 136 79 40	+6 +2 = = -5	38 166 277 151 40	41 168 277 155 40	+3 +2 = +4 =	176 438 413 230 85	185 442 413 234 80	+9 +4 = +4 -5
		total	670	673	+3	672	681	+9	1342	1 354	+12	670	673	+3	672	681	+9	1342	1 354	+12
	Bourgogne – Franche- Comté – Centre –	Services de la DI Dijon DR Besançon Centre-Val de Loire	29 119 105 124	47 105 98 121	+18 -14 -7 -3	1 50 150 55	0 49 154 55	-1 -1 +4 =	30 169 255 179	47 154 252 176	+17 -15 -3 -3	29 119 106 123	54 111 95 114	+25 -8 -11 -9	0 46 155 55	0 46 154 55	= = -1 =	29 165 261 178	54 157 249 169	+25 -8 -12 -9
	Val de Loire	total	377	371	-6	256	258	+2	633	629	-4	377	374	-3	256	255	-1	633	629	-4
	Bretagne – Pays de la Loire	Services de la DI Pays-de-la-Loire DR Nantes DRGC Bretagne	48 182 3 124	72 168 3 110	+24 -14 = -14	1 106 200 141	1 110 188 144	= +4 -12 +3	49 288 203 265	73 278 191 254	+24 -10 -12 -11	47 181 3 126	72 167 3 112	+25 -14 = -14	1 108 193 141	1 108 192 141	= = -1 =	48 289 196 267	73 275 195 253	+25 -14 -1 -14
		total	357	353	-4	448	443	-5	805	796	-9	357	354	-3	443	442	-1	800	796	-4
Directions hexago- nales	Grand Est	Services de la DI Mulhouse Nancy Reims Strasbourg	166 129 158 112 106	178 124 158 103 104	+12 -5 = -9 -2	3 184 246 110 90	3 183 245 113 89	= -1 -1 +3 -1	169 313 404 222 196	181 307 403 216 193	+12 -6 -1 -6 -3	166 129 158 112 106	178 124 158 103 104	+12 -5 = -9 -2	3 184 246 110 90	3 183 245 113 89	= -1 -1 +3 -1	169 313 404 222 196	181 307 403 216 193	+12 -6 -1 -6 -3
(début)		total	671	667	-4	633	633	=	1 304	1 300	-4	671	667	-4	633	633	=	1 304	1 300	-4
	Hauts-de- France	Services de la DI Lille DR Amiens Dunkerque	126 137 70 121	130 137 70 122	+4 = = +1	6 311 92 503	5 312 91 513	-1 +1 -1 +10	132 448 162 624	135 449 161 635	+3 +1 -1 +11	126 137 70 120	130 137 70 122	+4 = = +2	6 312 91 507	5 312 91 513	-1 = = +6	132 449 161 627	135 449 161 635	+3 = = +8
		total	454	459	+5	912	921	+9	1 366	1 380	+14	453	459	+6	916	921	+5	1 369	1 380	+11
	Île-de-France	Services de la DI Paris DR Orly Paris-Est Paris-Ouest Saint-Pierre-et-M <sup>ion</sup>	217 130 75 154 148 14	214 129 75 154 146 14	-3 -1 = = -2 =	108 192 151 102 75 13	89 192 151 102 75 15	-19 = = = = = +2	325 322 226 256 223 27	303 321 226 256 221 29	-22 -1 = = -2 +2	217 130 75 154 148 14	214 129 75 154 146 14	-3 -1 = = -2 =	108 192 151 102 75 13	89 192 151 102 75 15	-19 = = = = +2	325 322 226 256 223 27	303 321 226 256 221 29	-22 -1 = = -2 +2
		total	738	732	-6	641	624	-17	1 379	1 356	-23	738	732	-6	641	624	-17	1 379	1 356	-23
	Normandie	Services de la DI Rouen DR Rouen DRGC Caen Le Havre	75 111 4 77 251	75 111 4 73 251	= = -4 =	4 55 151 85 92	4 60 148 91 92	= +5 -3 +6 =	79 166 155 162 343	79 171 152 164 343	= +5 -3 +2 =	75 110 3 65 250	75 112 3 65 261	= +2 = = +11	4 54 152 85 92	4 58 149 90 92	= +4 -3 +5 =	79 164 155 150 342	79 170 152 155 353	= +6 -3 +5 +11
		total	518	514	-4	387	395	+8	905	909	+4	503	516	+13	387	393	+6	890	909	+19



# 4°) Tableau synoptique (suite et fin)

Inter	régions	Plafond Autorisé d'Emploi										Effectifs de Référence								
			AG/CO				SU			total		AG/CO			SU			total		
			2017	2018	2017-18	2017	2018	2017-18	2017	2018	2017-18	2017	2018	2017-18	2017	2018	2017-18	2017	2018	2017-18
	Nouvelle- Aquitaine	Services de la DI Bordeaux DR Bayonne Poitiers	164 154 66 178	183 154 65 171	+19 = -1 -7	12 105 186 93	12 111 186 98	= +6 = +5	176 259 252 271	195 265 251 269	+19 +6 -1 -2	164 154 66 178	183 154 65 171	+19 = -1 -7	12 108 186 93	12 111 186 98	0 +3 = +5	176 262 252 271	195 265 251 269	+19 +3 -1 -2
		total	562	573	+11	396	407	+11	958	980	+22	562	573	+11	399	407	+8	961	980	+19
Directions	Occitanie	Services de la DI Montpellier DR Perpignan Toulouse	62 122 93 168	72 122 93 163	+10 = = -5	4 106 241 164	4 107 241 165	= +1 = +1	66 228 334 332	76 229 334 328	+10 +1 = -4	60 122 93 168	72 122 93 163	+12 = = -5	4 106 241 164	4 107 241 165	= +1 = +1	64 228 334 332	76 229 334 328	+12 +1 = -4
		total	445	450	+5	515	517	+2	960	967	+7	443	450	+7	515	517	+2	958	967	+9
hexago- nales (suite et fin)	Provence– Alpes–Côte d'Azur – Corse	Services de la DI Marseille DR Marseille DRGC Aix-en-Provence Corse Nice	56 241 7 125 44 92	57 241 9 129 44 91	+1 = +2 +4 = -1	12 181 282 140 78 158	12 181 286 142 78 158	= = +4 +2 = =	68 422 289 265 122 250	69 422 295 271 122 249	+1 = +6 +6 = -1	56 241 7 125 44 92	57 241 9 129 44 91	+1 = +2 +4 = -1	12 181 282 140 78 158	12 181 286 142 78 158	= = +4 +2 = =	68 422 289 265 122 250	69 422 295 271 122 249	+1 = +6 +6 = -1
		total	565	571	+6	851	857	+6	1 416	1 428	+12	565	571	+6	851	857	+6	1 416	1 428	+12
	Roissy	Services de la DI Roissy fret Roissy Voyageurs	57 509 39	61 514 39	+4 +5 =	6 32 697	6 32 697	= =	63 541 736	67 546 736	+4 +5 =	57 509 39	61 514 39	+4 +5 =	6 32 697	6 32 697	= =	63 541 736	67 546 736	+4 +5 =
		total	605	614	+9	735	735	=	1 340	1 349	+9	605	614	+9	735	735	=	1 340	1 349	+9
	Total directions	hexagonales	5 962	5 977	+15	6 446	6 471	+25	12 408	12 448	+40	5 944	5 983	+39	6448	6 465	+17	12 392	12 448	+56
	Antilles- Guyane	Guadeloupe Guyane Martinique Anti <sup>les</sup> -Guyane DRGC	131 74 110 3	131 74 109 3	= = -1 =	126 100 109 139	126 100 113 139	= = +4 =	257 174 219 142	257 174 222 142	= = +3 =	131 74 110 3	131 75 109 3	= +1 -1 =	126 100 109 139	126 99 113 139	= -1 +4 =	257 174 219 142	257 174 222 142	= = +3 =
Directions		total	318	317	-1	474	478	+4	792	795	+3	318	318	=	474	477	+3	792	795	+3
ultra- marines	Autres directions ultra-marines	La Réunion Mayotte Nouvelle-Calédonie Polynésie-Française	125 57 82 69	125 57 82 69	= = = =	76 36 49 73	76 36 49 71	= = = -2	201 93 131 142	201 93 131 140	= = = -2	124 57 82 69	124 56 82 66	= -1 = -3	76 36 49 71	78 36 49 70	+2 = = -1	200 93 131 140	202 92 131 136	+2 -1 = -4
		total	333	333	=	234	232	-2	567	565	-2	332	328	-4	232	233	+1	564	561	-3
	Total directions	ultra-marines	651	650	-1	708	710	+2	1 359	1 360	+1	650	646	-4	706	710	+4	1 356	1 356	=
Autres	SCN et BOP de centrale	CID DNRED DNRFP dont agents permanents DNSCE BOP de centrale dont UIP dont SARC dont SNDJ	170 316 298 173 208 958 0 45 33	172 325 371 173 210 1 001 0 45 35	+2 +9 +73 = +2 +43 = = +2	15 452 112 73 18 445 20 0 217	15 448 239 73 18 438 23 0 222	= -4 +127 = = -7 +3 = +5	185 768 410 246 226 1 403 20 45 250	187 773 610 246 228 1 439 23 45 257	+2 +5 +200 = +2 +36 +3 = +7	170 316 298 173 208 958 0 45 33	172 325 366 168 210 1 001 0 45 35	+2 +9 +68 -5 +2 +43 = +2	15 452 112 73 18 445 20 0 217	15 448 244 78 18 438 23 0 222	= -4 +132 +5 = -7 -7 +3 = +5	185 768 410 246 226 1 403 20 45 250	187 773 610 246 228 1 439 23 45 257	+2 +5 +200 = +2 +36 +3 = +7
Total SCN et BOP de centrale			1 950	2 079	+129	1 042	1 158	+116	2 992	3 237	+245	1 950	2 074	+124	1 042	1 163	+121	2 992	3 237	+245
	Total gé	néral	8 563	8 706	+143	8 196	8 339	+143	16 759	17 045	+286	8 544	8 703	+159	8 196	8 338	+142	16 740	17 041	+301







# B) Projet de décision sur les TIC (technologies de l'information et de la communication)



1°) **Présentation** (par M<sup>mes</sup> Bureaud et Carton)

#### Historique

Ce projet de décision sur l'utilisation des TIC par les OS à la DGDDI encadre la mise en œuvre de l'arrêté fonction publique du 04/11/2014 et de la décision ministérielle du 22/07/2016<sup>1</sup>.

#### En pratique

- Fourniture d'ordinateurs portables aux OS avec un accès à l'intranet.
- Connexion des sièges des OS à l'intranet.
- Accès à la « diffusion de masse » via l'outil SYMPA.



#### 2°) Interventions

#### a) L'historique des envois de masse

La Charte antérieure: Nous avons rappelé qu'il y avait précédemment en Douane une Charte d'utilisation de la messagerie pour l'information syndicale, négociée entre la DG et les syndicats. Une charte qui prévoyait que seuls les collègues ayant souhaité s'inscrire sur une liste d'information syndicale recevaient ladite information syndicale.

**Diffusion déloyale:** Or, un certain nombre d'organisations syndicales s'employaient à diffuser leur information tous azimuts, c'est-à-dire y compris aux collègues ne l'ayant pas souhaité...

Et curieusement, la Direction Générale ne relayait pas les demandes de rappels à l'ordre exprimées par plusieurs organisations syndicales (dont SOLIDAIRES)... Pour avantager électoralement les OS moins combatives et davantage dans « l'accompagnement » ?

**Régularisation a posteriori :** Il n'en demeurait pas moins que la Charte négociée antérieurement était violée allègrement. Il appartenait donc à la « haute » administration de régulariser cet état de fait par une modification de la doctrine en matière d'envois de masse...

<u>Désormais l'acceptation des collègues aux messages syndicaux est considérée comme automatiquement acquise</u>, du moins jusqu'à ce qu'ils demandent explicitement à ne plus recevoir d'information<sup>2</sup>...

#### b) Nos questions

L'article 8 du projet décision sur l'utilisation des TIC indique d'abord le droit d'utiliser l'outil de diffusion: « sous certaines conditions », avant de spécifier que « l'administration ne peut pas garantir que dans l'avenir certains noms de domaines ou solutions d'envois de masse [...] ne seront pas bloqués ». Puis à l'article 11, il est fait état du volume des les pièces jointes. Pouvez-vous préciser?

#### c) Les réponses

« on n'a pas les moyens de gérer les grands volumes de données »; « il y a une volumétrie limite, il se peut que de temps en temps des messages ne passent pas ».



#### 3°) Le vote

**POUR:** « Haute » administration, CGT, CFDT, USD-FO.

**CONTRE**: UNSA (ne dispose pas d'accès internet à son siège).

**ABSTENTION:** SOLIDAIRES. Notre explication de vote: nous n'avons pas eu de réponse précise à nos questions. Nous avons des réserves concernant les éventuelles limitations qui ne sont pas précisées explicitement (sur l'outil de diffusion ou le plafond maximum des pièces jointes notamment).

Voir notre compte-rendu du GT préparatoire sur les droits syndicaux du 20/10/2017: <a href="http://www.solidaires-douanes.org/Cogito-ergo-spam">http://www.solidaires-douanes.org/Cogito-ergo-spam</a>. Afin de ne pas saturer les messageries des collègues, plutôt que d'envoyer l'actualité « au coup par coup », SOLIDAIRES a décidé d'envoyer un bulletin d'information bi-mensuel.



<sup>1</sup> Arrêté du 04/11/2014 : <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029701807&categorieLien=id">https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029701807&categorieLien=id</a>
Décision du 22/07/2016 : <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decision/2016/7/22/FCPP1621030S/jo/texte">https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decision/2016/7/22/FCPP1621030S/jo/texte</a>



# II - Points d'information (sans vote)



### A) Ambition DG



#### 1°) Présentation

Une présentation générale nous a été faîte en trois points :

#### a) Outils

#### - Arrivée d'outils collaboratifs.

- Outils de suivi.
- Volonté rendre règlementation plus accessible.

#### b) RH

- Onglet intranet ambition DGavec des questions/réponses.
- Mise d'une en place cellule d'accompagnement pour recevoir les agents.
- Création d'un réseau de référents managériaux.

#### c) Organisationnel

- Création d'une sous direction réseau (SDR).
- Au sein de la sous direction A, il y aura un bureau dédié à la qualité de vie au travail.
- Création du PSG (pôle de soutien général) pour traiter les questions des agents de la
- Création d'un service à compétence nationale (SCN) garde-côtes.



#### 2°) Interventions

#### a) Nos questions

Pourquoi la « haute » administration ne communique-t-elle pas des informations précises?

Combien de collègues sont concernés ?

Pouvez-vous nous apporter des réponses plus précises sur les fiches de postes, les portefeuilles?

collègues affectés SCN Les ลม aéromaritime seront-ils considérés comme restructurés?

#### b) Les réponses de la « haute » administration

20 agents environ sortent de la DG vers le SCN. Ils seront considérés comme restructurés.

Des sections entières vont être transférées vers la SDR mais il n'y aura pas de portefeuilles éclatés.

Pour A: « création d'un bureau en plus, dédié à la "qualité liée au travail" ».

Pour B: «la fonction aéro sort et il y aura une formalisation du processus d'achat ».

Actuellement : phase d'écriture des fiches de poste qui devrait être terminée d'ici 15 jours à 3 semaines.



# B) Plan managérial de la Douane



#### 1°) Présentation

Un concentré de globish (global english) jargonneux! Oralement, nous entendîmes quasi:

« le "benchmarking" montre que les évaluations à 180, 270 et 360° permettent de faire que ça "matche" entre les "wants" des cadres et 'I'offer" de la "french custom" ».

« Des prestations de "coaching to give a new impetus to your career" vont être proposées à certains cadres sup' en fin de carrière [...] Les espaces de <u>"co-working"</u> permettront d'améliorer la qualité de vie des cadres ».



### 🛂 2°) De la com' et puis c'est tout ?

Pour SOLIDAIRES améliorer la qualité de vie des cadres et cadres supérieurs ne se résume pas à mettre en place des espaces de «co-working» (c.-à-d. en français cotravail ou bureaux partagés) ou à l'intervention ponctuelle d'un coach. La charge de travail, le respect des durées de temps de travail, le droit à la déconnexion sont pour nous plus importants.

La «haute» administration parle d'individualiser sa relation avec les cadres (pour mieux les isoler?).

Elle parle aussi de proposer de postes de « repos » pour les cadres qui ont enchaîné des postes à « fort(s) enjeu(x) ».

Mais bon, la « haute » administration nous l'affirme : « pour le moment rien n'est figé ». OUF! (non pardon) PHEW!



## • • III – Autres points abordés (début)



# A) Bureau d'Évreux et primes de restructuration

#### a) Présentation et questions

La fermeture du bureau de douane d'Évreux ayant été invalidée par la justice (pour refus de la demande d'expertise du CHSCT), les collègues souhaitant réintégrer leur bureau peuvent le faire (dixit le DG : « les effectifs seront maintenus sur place »).

Le DG précise que ce n'est que partie remise et que la prochaine fois, l'administration va réussir à respecter la loi (« nous allons reprendre le processus [...] ce qui est de bon sens, c'est qu'ils restent à la DGFiP [...] le meilleur conseil que l'on peut donner aux agents, c'est de réfléchir aux conséquences »). Puis la sous-dir. A indique que la « haute » administration est en droit de réclamer aux agents les primes de restructuration (« nous serions en droit de demander le reversement des primes »).

Intervention de SOLIDAIRES qui demande si les primes vont être réclamées aux collèques.

#### b) Les réponses

Non, la « haute » administration <u>ne demandera pas</u> remboursement des primes aux agents qui ont demandé leur réintégration au bureau d'Évreux. Et elle ajoute... leurs primes ne leur ont, de toute façon, pas encore été versées!

#### c) Notre commentaire

Nous rappelons que le délai de versement de ces primes est trop long et oblige les collègues à avancer les frais déménagement alors que c'est une situation qu'ils n'ont pas choisie.



# X B) Droit à l'erreur

#### a) Présentation

Le DG a indiqué « Sur le droit à l'erreur, c'est si la personne s'est trompée de bonne foi. Il n'y aura pas de mise en route de l'enquête. C'est sur les pénalités que ça va diminuer. On va attendre le vote de la loi pour vous présenter le dispositif et en débattre ».

Intervention de SOLIDAIRES qui indique qu'il faudra voir aussi avec les agents des Services Régionaux d'Enquête (SRE).

#### b) Les réponses

Le DG a répondu « tout ce qui a été retenu, c'est seulement les CI [...] le dédouanement relève de la réglementation communautaire ».

#### c) Notre commentaire

Gageons que le gouvernement français n'inspire pas la Commission européenne et sa DG commerce...



# C) Questions de SOLIDAIRES (début)



### 1°) Le statut des agents du CLI de Marseille

#### **Notre question**

SOLIDAIRES avait très tôt soulevé ce dossier afin que le statut de restructuré soit accordé collègues concernés, notamment leur accès prioritaire mutations.

Une première réponse a été apportée le 15 décembre dernier, ambiguë, puisqu'elle ne faisait précisément pas mention de ce point.

#### b) La réponse et nos commentaires

Restructurés ? Le directeur général a répondu par un « oui » franc et massif. Qu'il conviendra sûrement de réaffirmer, puisque:

- le DI local ne semble pas avoir été tenu informé de cette décision
- et que les fermetures de Centres de Liaison Interservices (CLI) à Bordeaux et Lyon ne semblent pas en voie d'être traitées comme des restructurations.

La « haute » administration doit assumer les conséquences du PSD et de l'accord d'accompagnement social jusqu'au bout et de façon uniforme.





## **B) Questions de SOLIDAIRES** (suite et fin)



### 2°) Prime de restructuration

#### **Notre question**

SOLIDAIRES a interrogé l'administration à propos du processus de versement de la prime de restructuration.

Non seulement les agents (et leurs familles) subissent un déplacement non choisi, mais en plus, ils doivent attendre une procédure longue pour percevoir leur prime, alors même qu'ils ont déjà dû engager des frais de déménagement.

#### b) La réponse et nos commentaires

L'administration centrale ne semble <u>pas</u> <u>alertée de problèmes particuliers</u> en ce sens.

Aussi, SOLIDAIRES DOUANES recommande à tous les agents concernés de saisir au plus vite les responsables syndicaux locaux afin que leur dossier fasse l'objet d'un suivi approfondi.



#### 3°) SCN aéromaritime

#### Nos questions

SOLIDAIRES a ensuite interpellé la DG sur le processus de création du Service à Compétence Nationale (SCN) aéromaritime.

Alors que la Direction Régionale Garde-Côtes (DRGC) de Rouen est déjà en train de fermer, les collègues de la **DRGC Nantes** (future DRGC « Manche – Mer du Nord – Atlantique ») récupèrent des attributions sans les effectifs supplémentaires, notamment sur des matières qu'ils ne connaissent pas (gestion du moyen hélicoptères).

De plus, SOLIDAIRES a constaté une approche différenciée dans la constitution des **Centres Opérationnels Douaniers Maritimes (CODM)**: statut de spécialiste reconnu à Marseille mais non reconnu à tous les agents de Nantes.

Enfin SOLIDAIRES s'étonne que le lieu du siège de ce futur SCN ne soit toujours pas divulgué, alors même que certains collègues (contractuels du bureau B2 notamment) vont devoir quitter Montreuil pour cette destination.

#### b) La réponse et nos commentaires

La DG admet la situation difficile dans laquelle est placée la **DRGC** de Nantes et annonce la <u>création</u> d'un emploi supplémentaire (ce qui est bien, mais encore insuffisant).

Sur le statut des agents du **CODM**, <u>elle semble encore une fois découvrir le problème!</u> Elle prend note de la question... SOLIDAIRES demeurera vigilant.

Enfin, s'agissant du **siège du SCN**, <u>la DG dit toujours sans le dire que ce sera Le Havre</u>. Pourquoi est-ce si compliqué de l'officialiser?

#### En conclusion

Nous devons encore tirer le même constat de ce CTR : pauvreté des documents de travail et des informations qui nous sont communiqués en CTR, malgré la précision des questions que nous nous sommes efforcés de poser.

On ne saura rien sur les affectations des emplois supplémentaires, sur leur répartition par branche d'activité, par direction territoriale et sur les contours d'un schéma futur de la douane dans les années à venir.

Le dialogue social s'en trouve considérablement appauvri. Et, surtout, les agents n'ont droit qu'à des incertitudes et des interrogations. Ce n'est pas notre vision d'un travail sain.



SOLIDAIRES était représenté par Morvan Burel et Agnès Arnaud-Grout (titulaires), ainsi que par Fabien Milin et Christophe Chevalier (experts). Pour plus de précisions, les contacter.



### Annexe: notre déclaration préalable



 $C_{
m omit\acute{e}}\,T_{
m echnique}\,d_e\,R_{
m \acute{e}seau}$  du lundi 29/01/2018



Missions / Conditions de travail

préalable

Monsieur le Président,

Notre déclaration liminaire sera courte. Nous en avions en effet rédigé une, substantielle, pour le Comité Technique de réseau (CTR) convoqué le 18 janvier dernier.

Malheureusement, vous avez boycotté cette séance pour cause d'un rendez-vous pas si impromptu avec le ministre, ministre qui semble avoir des difficultés d'agenda, face auxquelles l'ensemble de la profession, directeur général, représentants du personnel et de l'administration, doit s'adapter, y compris à des heures où la *charte des bonnes pratiques à la DG* et le droit à la déconnexion recommandent de faire autre chose que de regarder ses courriels.

Nous voilà donc reconvoqués, agendas bousculés, experts sollicités de nouveau, ce qui ne nous semble pas être une politique de bonne gestion.

Pour une séance que l'on espère ne pas voir écourtée à tout moment parce qu'il viendrait à M. Darmanin de convoquer dans l'heure son directeur général, sommé de s'exécuter.

SOLIDAIRES Douanes a donc déjà exposé dans sa déclaration liminaire prévue pour la semaine dernière les grands axes de ses préoccupations et demandes relatifs au sujet majeur de l'ordre du jour, à savoir le Plafond Autorisé d'Emplois (PAE) pour 2018.

Comme ce texte a été publié sur notre site et que nous sommes certains que vous prenez autant de soin à lire nos publications que nous à lire scrupuleusement les comptes-rendus du Bureau Information et Communication (BIC), nous ne vous ferons pas l'affront de répéter ce que nous y disions.

Nous nous félicitions ouvertement et explicitement des créations d'emplois en douane pour cette année 2018 mais relevions de fortes incertitudes sur la répartition de ces emplois sur le territoire, l'absence d'éléments précis d'explication et le défaut récurrent d'éléments sur le traitement des restructurations en cours.

Nos priorités de la quinzaine passée sont toujours celles d'aujourd'hui et nous attendons de се CTR des enfin éléments concrets et détaillés.

Enfin, nous espérons vraiment que le climat du dialogue social quitte rapidement la mauvaise pente sur laquelle vous l'avez placé depuis quelques semaines. Refus obstiné de communiquer des informations sur le sujet des agents restructurés aux représentants élus de SOLIDAIRES et de la CGT, puis CTR traité avec légèreté et mépris, le tout en à peine plus d'un mois.

Nous espérons que, dès ce CTR de reconvocation, il sera démontré que ce mauvais pli n'était qu'un mauvais passage et que 2018 inscrira le dialogue social dans un cadre constructif et serein.

Montreuil, le 29 janvier 2018

La délégation SOLIDAIRES Douanes

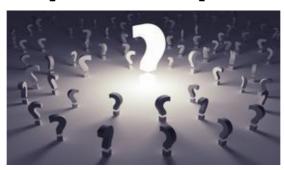




Sigle	Signification
AG/CO	branche Administration Générale / Opérations Commerciales
BIC	Bureau Information et Communication
ВОР	Budget Opérationnel de Programme
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CGT	Confédération Générale du Travail
CI	Contributions Indirectes
CID	Centre Informatique Douanier
СП	Centre de Liaison Inter-services
CODM	Centre Opérationnel Douanier Maritime
CTR	Comité Technique de Réseau (= Comité Technique pour l'ensemble de la DGDDI)
DG	Direction Générale / Directeur général
DGDDI	Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
DGFiP	Direction Générale des Finances Publiques
DI	Direction Interrégionale
DNRED	Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières
DNRFP	Direction Nationale du Recrutement et de la Formation Professionnelle
DNSCE	Direction Nationale des Statistiques du Commerce Extérieur
DR	Direction Régionale
DRGC	Direction Régionale Garde-Côtes
ER	Effectifs de Référence
os	Organisations Syndicales
PAE	Plafond Autorisé d'Emploi
PSD	Plan Stratégique Douanier (= plan de restructuration pour la DGDDI)
RI	Recette Interrégionale
SARC	Service d'Analyse de Risque et de Ciblage
SCN	Service à Compétence Nationale
SDR	Sous-Direction Réseau (future nouvelle sous-direction à la Direction Générale)
SNDJ	Service National de la Douane Judiciaire
SRE	Service Régional d'Enquête
SU	Branche Surveillance
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UIP	Unité Information Passagers
UNSA	Union Nationale des Syndicats Autonomes
USD-FO	Union Syndicale des Douanes – Force Ouvrière (composée du Syndicat National des Cadres des Douanes [SNCD] et du syndicat Force Ouvrière [FO]).



# Répartition des emplois 2018 : des questions sans réponses...





Syndicat SOLIDAIRES Douanes 93 bis rue de Montreuil, boite 56 – 75011 PARIS

tél: 01 73 73 12 50

site internet : http://solidaires-douanes.org
courriel : contact@solidaires-douanes.org

